

RETRAITES, LE GOUVERNEMENT NOUS MENT

(SAISON 1, ÉPISODE 3)

« Mieux prendre en compte les préjudices de carrière pour plus d'équité entre femmes et hommes »

FAUX





Réduire les écarts de retraite entre les femmes et les hommes


Les différences de retraite entre femmes et hommes sont substantielles et stagnent depuis plusieurs années. Ainsi, chez les retraités qui partent actuellement en retraite, les retraites personnelles des femmes sont encore inférieures de 38% à celles des hommes.

Ces inégalités de retraite sont d'abord le reflet des inégalités professionnelles entre les femmes et les hommes, également celui de la différence d'impact de l'éducation d'un enfant sur les carrières des pères et des mères. Le système actuel ne fait pas que refléter ces inégalités, il les amplifie.

Le système universel conduira à réduire les impacts de ces inégalités et favorisera l'acquisition de droits propres par les femmes au travers de plusieurs mécanismes. Grâce à l'amélioration des droits associés aux premier et deuxième enfant et la possibilité pour les couples d'attribuer l'ensemble de ces droits à la mère ; également, avec la revalorisation du dispositif de minimum de retraite, porté à 85% du SMIC net, dont les femmes sont les premières bénéficiaires. Le système valorisera chaque période travaillée et sera plus favorable aux carrières heurtées ou durablement effectuées à temps partiel.

 Le gouvernement ne prendra aucune mesure contre « les préjudices de carrière ». **Il ne compensera pas les discriminations dans l'emploi et les salaires, pourtant illégales.** Il veut juste compenser la naissance des enfants. Rien sur le temps partiel imposé, sur les salaires d'appoint, plus faibles, et sur une compensation à la retraite de ces inégalités. **Question : combien faut-il faire d'enfants pour compenser une différence de retraite de 38 % ?**

 Aujourd'hui les femmes qui ont des enfants bénéficient à titre personnel de trimestres supplémentaires validés qui n'existeront plus demain. A la place, 5% de points supplémentaires seront accordés pour chaque enfant, mais... à prendre par le père ou la mère ou à répartir pour moitié. La tentation sera grande de donner le bonus au salaire le plus élevé... quelle garantie que les femmes en bénéficieront? Et pour les femmes, la prise en compte de la totalité de la carrière au lieu des meilleures ou dernières années, va faire peser toutes les mauvaises années, les petits salaires....

 **Alors, qu'est ce qu'on veut ?**
L'égalité au cœur du système et la compensation des discriminations de carrières :
- en ne prenant en compte que les meilleures années de la carrière ou la dernière rémunération ;
- en permettant à tous et toutes un départ à 60 ans, au plus tard, et en prenant en compte la spécificité des pénibilités ou des situations professionnelles ;
- en partant avec une retraite équivalent à 75 % des meilleures années, ou du dernier salaire, et rien en dessous du Smic.

Union
syndicale
Solidaires

**LE 5 DÉCEMBRE ET APRÈS,
TOUTES ET TOUS ENSEMBLE !**

C'est quand qu'on arrête?



D'après le rapport, si Marine travaille jusqu'à 62 ans ...

Elle toucherait 1839€ avec le système actuel ...

... et 1856€ avec le système macron.



Sauf que pour ce calcul, ils ont fait comme si aujourd'hui, on devait cotiser 44 ans, alors que c'est 43. La vraie retraite de Marine aujourd'hui, ça serait 1985€.

LA BD D'EMMA (merci à elle)

... la suite

(pour ceux et celles qui ont raté le début, se reporter aux épisodes précédents)



Rien d'étonnant si on regarde ce que Deleroye appelle la **règle d'or** de la réforme :

Les retraites, ça sera une enveloppe fixe. On n'augmentera pas les cotisations.

Mais du coup, si les cotisations stagnent et que la proportion de retraités augmente, forcément ...

Chut.



Et c'est bien dans cet objectif que la réforme propose un système par points.



Avoir travaillé pendant **43 ans**

Et avoir au moins **62 ans**

à suivre...